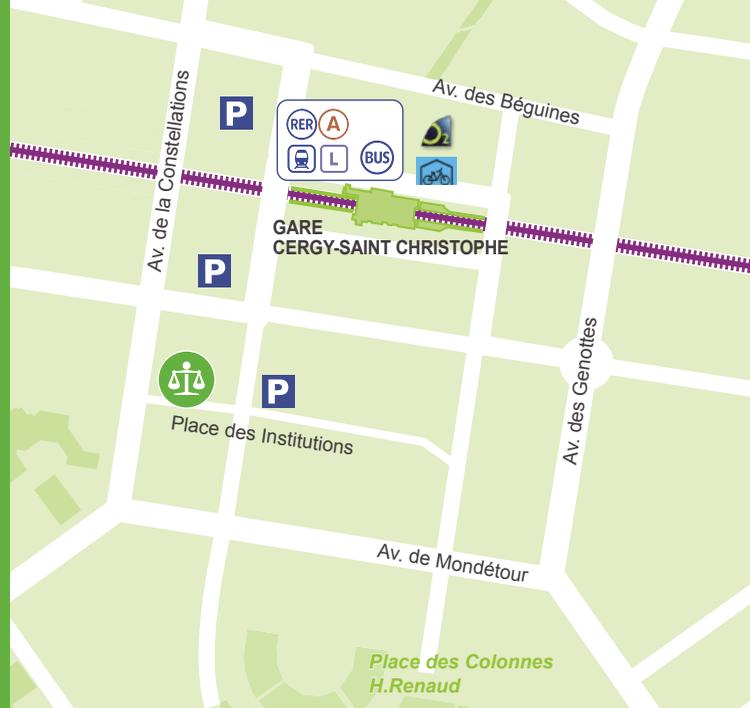


La Maison de la justice et du droit propose des permanences d'information et des consultations juridiques gratuites et ouvertes à tous, afin que chacun puisse mieux connaître et faire valoir ses droits.

La MJD est le fruit d'un partenariat entre le Ministère de la Justice, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Cergy.

**SUR RENDEZ-VOUS :
01 30 38 45 15**



MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

12, place des Institutions
CERGY

01 30 38 45 15

mjd-cergy@justice.fr
accueil-mjd@cergypontoise.fr

OUVERTURE

Du lundi au jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h.
Le vendredi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h.
Fermeture en août et pendant
les vacances scolaires de Noël.

Plus d'infos sur
www.cergypontoise.fr

EN TRANSPORT EN COMMUN

Arrêt en train ou en bus :
Gare de Cergy-Saint-Christophe
4 min à pied depuis la gare.



EN BUS

BUS	10	14	35	39	40
	44	45	49	80	46
	95-04	95-41	95-48		

EN VÉLO

Arceaux vélo

- Avenue de Mondétour
- Allée des Petits Pains

Consigne sécurisée

- Rue des Pas Perdus

Stations Vélo2 en gare

- Rue des Pas Perdus

EN VOITURE

A15 sortie 12

Parkings à proximité :

- Parc Halette, allée des Petits Pains.
- Parc Bastide, avenue de la Constellation.
- Parc Constellation, avenue des Béguines



**SUR RENDEZ-VOUS :
01 30 38 45 15**

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT À CERGY

—
ACCUEIL
JUSTICE
INFORMATION

CERGY-PONTOISE
agglo

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

UN LIEU D'ACCUEIL,
D'INFORMATION ET DE JUSTICE,
GRATUIT ET OUVERT À TOUS



CONNAÎTRE ET FAIRE RESPECTER VOS DROITS

La Maison de la justice et du droit (MJD) vous aide à connaître vos droits et vos obligations, vous informe et vous accompagne dans vos démarches, sur tous les sujets de la vie quotidienne :

- > **Droit de la consommation** (ex : le fournisseur en électricité augmente votre participation sans vous en informer).
- > **Droit des étrangers** (ex : des informations en matière d'entrée et de séjour, ainsi que d'accès à la nationalité...).
- > **Droit de la famille** (ex : un couple marié, avec ou sans enfant, peut demander des conseils sur les droits et les responsabilités en cas de mésentente).
- > **Droit du logement** (ex : une importante régularisation de charges arrive, vous cherchez à comprendre).
- > **Droit de succession** (ex : vos droits en matière d'héritage et les coûts de la succession).
- > **Droit du travail** (ex : votre employeur veut vous obliger à effectuer des heures supplémentaires sans rémunération).

PLUSIEURS ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS VOUS APPORTENT LEUR AIDE

L'accueil de la MJD vous oriente **et vous propose un rendez-vous** avec le bon interlocuteur :

■ L'association de conseil et d'insertion (ACI)

Spécialisé en droit des étrangers, le juriste d'ACI vous renseignera et vous accompagnera dans la résolution de vos difficultés administratives et juridiques.

aci-asso.fr/aci

■ L'avocat

Il représente, assiste et défend une personne en justice. La permanence est assurée par un avocat du **Barreau du Val d'Oise**.
avocat-95.fr

■ Le conseiller logement

Il informe sur le droit au logement et les règles juridiques du droit immobilier. La permanence est assurée par un conseiller de l'**ADIL 95** (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise).

adil95.org

■ Le délégué défenseur des droits

Il est à votre écoute pour étudier en toute confidentialité, vos demandes concernant : la défense des droits des usagers des services publics, ceux des enfants, la lutte contre les discriminations...

defenseurdesdroits.fr

■ L'écrivain public

Il apporte son aide pour la rédaction de courriers, textes ou demandes écrites diverses. La permanence est assurée par un écrivain public de l'association **Plume des Possibles**.

■ Le juriste

Il conseille et informe les personnes en difficulté sur des questions juridiques.

La permanence est assurée par un juriste du **CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles).
cidff95.fr

■ Le juriste en surendettement

Il conseille et accompagne les personnes qui sont en situation de surendettement ou qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. La permanence est assurée par un juriste de l'association **CRÉSUS**.

cresus-iledefrance.org

■ Le notaire

Officier public habilité pour recevoir les actes et contrats, il intervient dans le droit de la famille, mais aussi dans l'immobilier (transactions immobilières) et dans le patrimoine (successions des biens). La permanence est assurée par un notaire de la **Chambre interdépartementale des notaires des Yvelines et du Val d'Oise**.
chambre-versailles.notaires.fr

■ Le point conseil budget (PCB)

Il est destiné à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. L'objectif du PCB est de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

solidarites.gouv.fr/point-conseil-budget-pcb
sauvegarde-95.fr/milieu-ouvert/gestion-budgetaire



AIDER LES VICTIMES

■ Le juriste et le psychologue

L'aide aux victimes est assurée par le **CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles). Le juriste accompagne les victimes tout au long des procédures judiciaires. Le psychologue aide les victimes à dépasser leurs traumatismes après une agression, dans le cadre de violences conjugales par exemple.

cidff95.fr



RÉGLER DES LITIGES À L'AMIABLE, GÉRER LES CONFLITS

■ Le conciliateur de justice

Il intervient pour aider les parties à trouver un accord, en dehors de toute procédure judiciaire, dans les petits conflits comme les troubles de voisinage, les différends entre propriétaire et locataire, les litiges avec un commerçant. S'il n'y parvient pas, une mesure plus contraignante peut être mise en œuvre par voie judiciaire (saisie du tribunal compétent).

■ Le médiateur familial

Il intervient en tant que personne extérieure au conflit, pour rétablir le dialogue et faciliter la communication entre les personnes. Il permet de gérer un conflit familial avant que celui-ci ne prenne une dimension judiciaire. La permanence est assurée par un conseiller de l'EMEF (Espace de Médiations Educatives et Familiales de La Sauvegarde 95).

ET AUSSI UNE ACTIVITÉ JUDICIAIRE PÉNALE

La maison de la justice et du droit applique des mesures alternatives aux poursuites pénales décidées dans le cas d'infractions de faible gravité. Elles peuvent prendre la forme d'APP (Avertissement Pénal Probatoire), d'une mesure de réparation ou de stages :

- Stage de sensibilisation
- Stage citoyenneté
- Stage de responsabilité parentale
- Stage de sécurité routière